

## **Résumé du Sermon du 01/04/2016 à la mosquée Bait-ul Futuh, à Londres.**

Huzur dit que nous, les Ahmadis sont en effet parmi ces gens fortunés qui ont fait la bai'ah du Messie Promis (paix soit sur lui) et sont donc inclus parmi ceux qui ont pratiqué ce que Dieu a commandé. Nous ne pouvons pas assez remercier Dieu de nous avoir guidés vers le droit chemin, et de trouver les solutions à toutes les questions et les problèmes soulevés à ce moment.

Et Huzur a attiré notre attention sur certaines questions, notamment :

### **Les raisons des grèves est-il permis ?**

La raison fondamentale pour laquelle les gens vont en grève arrive lorsque leurs droits ne sont pas donnés. L'islam enseigne d'essayer et de réaliser les droits de l'autre comme lorsqu'on remplit les droits d'un frère, car la culture de l'Islam est construite sur la justice et l'amour. Lorsque les Ahmadis participaient à des grèves à l'époque du Messie Promis (paix soit sur lui), le Messie Promis avait l'habitude de les discipliner strictement. Car si, les Ahmadis sont impliqués de force dans de telles circonstances, ils devraient prier afin de ne pas causer de perte à la propriété gouvernementale.

### **Les maris doivent-ils aider leurs épouses ?**

Les maris doivent participer aux tâches de la maison et aider leurs femmes, peu importe l'occupation ou la maladie. Nous voyons dans le modèle béni du Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) qu'il a effectué toutes les tâches que le monde implique. Il était un juge, un enseignant, il a également entrepris la gouvernance et a expliqué les lois, mais il a aussi trouvé le temps de faire les tâches ménagères et a aidé ses épouses et n'a jamais dit qu'il était trop occupé pour aider à la maison. Il a rempli les droits de ses femmes à un tel point que chaque femme a estimé qu'elle était le centre de son attention.

Le Messie Promis (paix soit sur lui) était le reflet du Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui). Hazrat Musleh Maud (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit qu'il pouvait se rappeler que quand il est allé dormir, il a vu le Messie Promis entrain de travailler et lorsqu'il se réveilla, il vit qu'il était occupé à travailler. Même, quand il sortait pour des promenades, il allait discuter et répondre aux questions.

Ceux qui prétendent être malades pour ne pas travailler, espérant que la maladie n'arrive pas dans leur corps par leur esprit. Lorsque nous avons l'intention de faire quelque chose tout genre de paresse disparaîtra.

### **La dot (mahr)**

La dot, est le droit d'une femme. Elle est généralement une somme d'argent et la femme peut le garder ou le dépenser pour un besoin pour lequel elle hésite de demander l'aide de son mari ou si le mari ne peut pas répondre à un besoin en particulier. Son besoin pourrait être quelque chose comme, aider un parent ou quelqu'un d'autre. Cet argent est pour son usage personnelle, une utilisation d'urgence ou lorsqu'elle le souhaite.

Il faut savoir que :

1. Il y a aussi des parents des familles défavorisées dans les pays sous-développés qui réclament la dot au moment du mariage. Ceci est une erreur et équivaut à la vente des filles, quelque chose que l'islam interdit strictement.
2. La dot, doit être payé et seulement après que la femme l'a eu pendant un an, elle peut, si elle le veut, la perdre.
3. Il y a ceux qui ont même mis des restrictions sur les gains de la femme ou de demander qu'une certaine partie de celui-ci doit être déposé dans leur compte bancaire, ce n'est pas du tout autorisé dans l'islam.

### **Zakat**

C'est une obligation dans l'islam pour tous ceux qui remplissent ses critères, mais il y a des gens saints qui dépensent tous leurs gains dans la voie de Dieu. Hazrat Musleh Maud (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit qu'il y a des gens qui sont créés par Dieu en tant que modèles pour les autres. Il a dit qu'il a entendu du Messie Promis (paix soit sur lui) que quelqu'un a demandé à une personne sainte à combien de roupies était la Zakat obligatoire. Il a répondu, pour vous une roupie sur chaque quarante roupies. L'homme a demandé ce qu'il voulait dire par « pour vous » ? Y avait-il des tarifs différents ? Il a répondu, « oui ». Si, je dois quarante roupie il est obligatoire pour moi de payer quarante et une roupie. Compte tenu de votre statut, Dieu a donné l'instruction de mériter et de profiter de vos gains et étant donné mon statut, Dieu lui-même fournit pour moi, donc, si je devais sauver bêtement quarante roupie, je dois donner les quarante roupies et en plus de cela une roupie comme pénalité.

### **Emulation (imitation)**

Nous devons éviter d'émuler ce qui est contre nos enseignements et les traditions. Si, quelque chose doit être émulé il devrait être le modèle béni du Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ou à cet époque le modèle du Messie Promis (paix soit sur lui), à nous de démontrer ce que notre Maître nous a appris.

### **Comment prier Allah ?**

Quand nous voulons prier pour quelque chose, nous devrions demander à Allah de l'accomplir si ceci est bon pour nous, ou au cas contraire nous le faire détester. La chose principale est de répondre à son besoin que ce soit en fournissant ce qui est nécessaire ou en faisant perdre du désir pour la chose. En particulier, lorsqu'il s'agit de mariage, car le véritable but du mariage est la paix de l'esprit et de la procréation. La grâce et la bénédiction de Dieu doivent être recherchées à ce sujet. Lorsqu'une certaine rencontre est bonne aux yeux de Dieu, il peut arriver, autrement on pourrait y perdre de l'intérêt. L'amour matériel devrait aussi être recherchée pour l'amour de Dieu.

Rien est nuisible en soi, le mal vient de sa mauvaise utilisation qui est une propre négligence de l'homme. Un croyant dit que toute louange appartient à Dieu qui Lui donne le succès et lorsque les choses vont mal, Il dit ; « Certes, c'est à Allah que nous appartenons et à Lui nous retournerons » et attribue l'échec de sa propre négligence.

**Deux aspects sont nécessaires pour l'acceptation de la prière, notamment :**

1. « ... écouter Moi »
2. « Et croyez-en Moi... » (2 : 187)
3. L'aumône
4. L'envoi de bénédictions au Prophète Muhammad paix et bénédictions sur lui ...

Après tout cela, si notre souhait est accompli, alors il est sûrement dû à la bénédiction d'Allah d'accepter nos invocations, et si notre souhait n'est pas réalisé, elle est due à l'incomplétude dans nos efforts.

Que Dieu nous permet de respecter ses commandements et que Dieu accepte nos prières et invocations. Ameen.